

Vous êtes une TPE/PME du **BÂTIMENT** ?



L'AIDE BÂTIR +

➔ **Jusqu'à 25 000 €
de subvention**



OFFRE LIMITÉE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018.
Bénéficiez d'une aide financière et réduisez les risques pour vos salariés.

Pour plus d'infos, connectez-vous sur ameli.fr/employeurs et contactez votre caisse régionale CARSAT, CRAMIF (pour l'Île de France) ou CGSS (pour les DOMS).